

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 076
Séance du 17 octobre 2025

Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2025

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 juillet 2025 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 juillet 2025**

Membres présents avec voix délibérative

Représentants des professeurs et assimilés

Anne DAGUET-GAGEY
Pascal DEPREZ
Jean-François HENNINOT
Si Yan JIN par procuration à Martine LAVAUD
Bertrand MAZURE
Fanny VASSEUR-LAMBRY
Laurent ZALEWSKI par procuration à Martine LAVAUD

Représentants des autres personnels enseignants

Nicolas BLONDEL par procuration à Cécile MACHUT
Cyril DUBREU
Cécile MACHUT
Valérie MUTELET
Issam NOUAOURI
Anne PARRAIN par procuration à Olivier PETIT
Muriel PERISSE en présentiel puis par procuration à Cyril DUBREU
Olivier PETIT

Représentants des Biatss

Angelo ANGLANI
Virginie LECOUTEUX par procuration à Isabelle PRIEM
Isabelle PRIEM

Représentant des usagers

Charles BAUJON

Personnalités extérieures

Représentant la délégation régionale du CNRS
Sonia DUVAL par procuration à Anne DAGUET-GAGEY
Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
Denis LEFEBVRE par procuration à Anne DAGUET-GAGEY
Représentant une organisation représentative des salariés
Nathalie HARDAT par procuration à Bertrand MAZURE
Représentant d'une institution culturelle
Marie-Lys MARGUERITE par procuration à Bertrand MAZURE

Membres présents avec voix consultative

Hugues BOCQUET, représentant Madame la Rectrice de l'académie de Lille
Isabelle CABY, Vice-présidente de la CFVU
Fabien CAQUERET, Agent comptable
Laurence DELOFFRE, responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques

Ludovic DENIAU, directeur Général des Services
Philippe DUEZ, Directeur de l'UFR EGASS
Ahmed EL KALADI, Vice-président chargé des relations internationales
Anne-Laure HOJNATZKI, Directrice des études
Boris KALIOUJNY, Chef du service des relations internationales
Sohaib LAFIFI, vice-président chargé du numérique
Kelig LE GRAND, Directeur des Ressources Humaines, DGA
Jérôme LONGUEPEE, Directeur FCU
Fabien PAPI, directeur des affaires financières
Marie-Pierre PARENTON, Directrice de l'IUT de Lens

Membres excusés

Joseph ALISSE
Blandine DRAIN, représentante du Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Marc DUTOIT
Catherine POREBSKI

I. GOUVERNANCE

1. Approbation du PV du CA du 23 mai 2025 (vote)
2. Points d'actualité

II. BUDGET-FINANCES

3. Budget rectificatif n°1 – 2025 (vote)
4. Attribution de prix dans le cadre du challenge environnemental écogestes (vote)

III. RESSOURCES HUMAINES

5. Modification des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs – RIPEC (vote)
6. Liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative (vote)
7. Mise à jour de la charte télétravail (vote)
8. Création du service Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) (vote)
9. Plan de développement des compétences 2025/2026 (vote)
10. Modifications des modalités de composition et de fonctionnement des commissions de recrutement des enseignants du 2nd degré (vote)
11. Agrément de l'Université d'Artois pour le recrutement de services civiques (vote)

IV. RECHERCHE

12. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER IDEAL – programmation BioEcoAgro (vote)
13. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER BioHautsEcodeFrance – programmation 2025 – laboratoire BioEcoAgro (vote)
14. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – programmation 2025 – laboratoire LSEE (vote)
15. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER ECRIN – programmation 2025 – laboratoire UCCS (vote)
16. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER CORNELIA – programmation 2025 – laboratoires CRIL et LGI2A (vote)
17. Demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris – soutien aux manifestations scientifiques – « Journées interdisciplinaires du GIS Humanités et sciences de la mer » prévues du 17 au 19 mai 2026 – laboratoire CREHS (vote)
18. Demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris – soutien aux manifestations scientifiques – « faire profession d'historien-ne du sport : entre conformité(s) nécessaire(s) revendiquée(s) ? (1975-2025) » prévue le 15 janvier 2026 – laboratoire CREHS (vote)
19. Convention de collaboration avec la Mairie de Béthune – laboratoire UREPSSS équipe SHERPAS (vote)

V. FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

20. Double diplôme de master informatique entre la Faculté des Sciences Jean Perrin et l'université de Calabre en Italie (renouvellement) (vote)
21. Avenant n°2 de prolongation au double diplôme de licence LEA (UFR Langues) avec l'Académie d'Etudes Economiques (ASE) de Bucarest (vote)

22. Double diplôme de master Langues et Management International entre l'UFR Langues Etrangères et l'ISCAP Porto au Portugal (renouvellement) (vote)
23. Avenant de prolongation au double diplôme de Master Logistique (Faculté des Sciences Appliquées) avec l'Université Polytechnique de Timisoara pour 2025/2026 (vote)
24. Convention de subvention pour le programme Erasmus+ n°2025-1-FR01-KA131-HED-000314454 (vote)
25. Convention de subvention FEDER-FSE+/FTJ 2021-2027 « sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant – Pérennisation du Hubhouse pour l'année 2025 » (vote)
26. Droits d'inscription et tarifs divers 2025-2026 (vote)
27. Tarification des formations continues et en alternance pour 2025/2026 et procédure d'exonération des frais de formation (vote)
28. Tarification des activités de l'Institut Confucius pour l'année 2025/2026 (vote)
29. Bonus Qualité Enseignement en Réseau – projets 2025/2026 (vote)

VI. QUESTIONS DIVERSES

30. Liste des conventions passées par Madame la présidente par délégation du conseil d'administration - 1^{er} semestre 2025 (information)

Madame la présidente ouvre la séance à 9h40.

GOUVERNANCE

Approbation du procès-verbal du 23 mai 2025

Madame la présidente soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 23 mai 2025.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2025, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Points d'actualité

Madame la présidente fait part au conseil de plusieurs bonnes nouvelles reçues ces dernières semaines. La médaille d'argent du CNRS a été décernée à Pierre Marquis, vice-président de la commission de la recherche. Il s'agit d'une récompense qui l'honore, ainsi que le CRIL et l'université. Marie-Clémence Regnier, maître de conférences à l'IUT de Lens, a été nommée membre junior de l'IUF. Elle travaille sur les maisons d'écrivains, les lieux de fiction, et assurera, dans le cadre de l'Université pour tous, la conférence de la présidence de l'université d'Artois.

Plusieurs projets ANR ont été obtenus dans différents laboratoires, ce qui témoigne de la belle dynamique dans laquelle se trouve l'université.

Toutes les formations ont finalement reçu de l'HCERES un avis favorable, et sont donc désormais dans l'attente de l'accréditation par le ministère. Le rapport d'établissement n'a pas encore été communiqué, mais, en revanche, l'établissement a reçu le rapport, globalement très positif, portant sur l'ensemble de l'activité de recherche et intégrant tous les laboratoires : les éventuelles erreurs factuelles sont à signaler dans un délai très court d'environ une semaine.

S'agissant de la réforme des concours de l'enseignement, et de la construction de la future licence « professorat des écoles », l'université est actuellement en négociation avec l'INSPE. Pour les concours du second degré, l'université ne connaît pas encore le nombre d'heures qui lui sera accordé pour organiser les modules complémentaires nécessaires. L'information devrait être communiquée mi-juillet.

Enfin, le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance conclu entre l'université et le ministère l'an dernier fera l'objet d'une signature officielle la semaine prochaine. Le bilan annuel du COMP avec le rectorat aura lieu le 10 juillet prochain.

Madame la présidente rappelle qu'une nouvelle rectrice de région académique a été nommée, Sophie Bejean, et que la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur vient de prendre ses fonctions. Il s'agit de Michelle Bubenicek, qui était la directrice de l'école nationale des chartes. Cette dernière nous rendra visite à la fin de l'été.

BUDGET-FINANCES

Budget rectificatif n°1 - 2025

Bertrand MAZURE, vice-président, indique au conseil qu'en l'absence du quorum physique exigé pour tout vote relatif au budget, ce point ne peut pas être soumis à délibération et fait l'objet d'un retrait de l'ordre du jour. Des membres qui avaient annoncé leur présence ne sont

pas présents ce matin. Il remercie les membres présents ainsi que les services pour le travail accompli sur la préparation de ce budget rectificatif.

Un conseil d'administration exceptionnel sera réuni par visioconférence le vendredi 11 juillet à 9H30. Le quorum de la moitié des membres du conseil présents, y compris par visio, sera à nouveau nécessaire pour que le budget rectificatif puisse être soumis à délibération.

Madame la Présidente exprime ses regrets, et son mécontentement quant à l'image qui est ainsi renvoyée. Elle précise que les services du rectorat ont émis un avis favorable sur ce BR. Enfin, elle insiste sur l'importance de la présence physique des membres lors des séances du conseil d'administration.

Fabien PAPI, DAF, explique qu'auparavant, lorsqu'un budget n'était pas voté, l'établissement pouvait ouvrir 80% des crédits mais ce n'est plus le cas. Il précise que si le budget initial devait un jour connaître le même problème et ne pouvait pas être voté avant mars, l'établissement serait placé sous tutelle du rectorat, qui prendrait les décisions.

Attribution de prix dans le cadre du challenge environnemental écogestes

Olivier PETIT, vice-président, explique que l'université a organisé un challenge qui a rassemblé 226 participants, étudiants et personnels, invités à réaliser des écogestes comme par exemple prendre le bus pour venir à l'université, puis à les déclarer, preuve à l'appui, dans une application afin d'obtenir des points. 3 557 écogestes ont été réalisés, ce qui représente à peu près 20 écogestes par participant, soit un score au-delà de celui de la plupart des challenges organisés dans des structures similaires à la nôtre. Au travers de ce challenge, des événements organisés sur nos campus ont été mis en lumière auprès de nos partenaires, comme le centre permanent d'initiative pour l'environnement en ville de l'Artois, ou encore le lycée agro-environnemental de Tilloy-les-Mofflaines.

Ce challenge donne lieu à l'attribution de prix aux trois premiers étudiants d'une part, aux trois premiers personnels d'autre part ; ces prix nécessitant une délibération du conseil d'administration. Le montant total des lots (un vélo électrique, un vélo mécanique, 2 bambook et 2 sacs à dos isothermes) est de 1840 euros.

L'attribution de prix dans le cadre du challenge environnemental écogestes, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Modification des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs – RIPEC

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CSAE du 12 juin 2025.

Madame la présidente présente une modification des lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants et enseignants chercheurs, déjà présentée en CSAE. Il s'agit, à compter du 1^{er} septembre 2025, de transformer la charge de mission à la LCER en vice-présidence déléguée à la LCER. Catherine Couturier s'apprêtait à avoir un CRCT au moment des nominations de l'équipe de direction, raison pour laquelle la transformation de la charge de mission en vice-présidence a été retardée au 1^{er} septembre 2025. Cette modification présente l'intérêt de la mettre sur un pied d'égalité avec ses homologues d'A2U, ULCO et UPJV.

La modification des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs – RIPEC, telle que figurant sur le

document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative

Kelig LE GRAND, DRH, explique que le document présenté vise à mettre en conformité, uniquement sur la forme, la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives. Jusqu'alors, cette liste était intégrée dans le référentiel d'équivalences horaires, afin de disposer d'un document unique. Le service de région académique de l'enseignement supérieur a informé l'université que le référentiel d'équivalences horaires, relevait de la compétence du conseil d'administration restreint et non du conseil d'administration plénier alors que la liste des fonctions ouvrant droit à la PCA devait faire l'objet d'une présentation en conseil d'administration plénier. Afin de se mettre en conformité, les deux questions sont donc dissociées et ce document est soumis au conseil pour régularisation, sans aucun changement.

La liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Mise à jour de la charte télétravail

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CSAE du 12 juin 2025.

Valérie MUTELET, vice-présidente, s'appuie sur un PowerPoint pour présenter les points essentiels de mise à jour de la charte, rendue nécessaire par un accord cadre de 2023 qui oblige les établissements d'enseignement supérieur à proposer 3 jours de télétravail par semaine. Les aspects rédactionnels ont également été revus. Les avantages et les inconvénients du télétravail y ont été expliqués, l'objectif est chacun puisse y trouver le maximum de réponses aux questions qu'il se pose. La charte prévoit également un passage de 20 à 25 jours de télétravail flottants par an, la possibilité de mixer le télétravail fixe et le télétravail flottant, la prévention des RPS, VSS et violences conjugales et, enfin, un rappel des droits et obligations des agents en télétravail. La période, pendant laquelle un agent, nouvellement nommé à l'université ou sur son poste, ne pouvait être éligible au télétravail, a été supprimée.

Kelig LE GRAND, DRH, précise que cette charte sera applicable à partir de la prochaine rentrée 2025. Si elle est approuvée par le conseil d'administration, les agents seront informés dès le début de la semaine prochaine des différentes modifications. Il est également prévu de dématérialiser les demandes de télétravail : l'interface devrait être prête en début de semaine prochaine, elle contiendra un avis du supérieur hiérarchique et une validation par la présidence.

Angelo ANGLANI souhaite indiquer qu'il s'abstiendra lors du vote en raison du manque de dialogue préalable à la présentation des documents.

M. le directeur général des services rappelle qu'un groupe de travail incluant les organisations syndicales s'est réuni sur la question de la mise à jour de cette charte. Si les organisations syndicales avaient sollicité une nouvelle réunion, ce qui n'a pas été le cas, elle aurait naturellement été accordée.

Angelo ANGLANI précise que les organisations syndicales ont été amenées à réclamer le document et qu'il aurait été préférable que l'administration organise d'elle-même une nouvelle réunion pour le présenter.

Madame la Présidente entend la remarque et fait remarquer que les réunions supplémentaires des groupes de travail ne sont pas refusées. En l'espèce, elle note que des discussions ont bien eu lieu dans le cadre du CSAE.

La mise à jour de la charte télétravail, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée par 23 voix pour et 1 abstention.

Création du service Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CSAE du 12 juin 2025.

M. le directeur général des services rappelle qu'un des axes importants de la politique de l'université est de développer la responsabilité en matière de développement durable, sociétal et environnemental, ce qui se traduit notamment par le recrutement de deux personnels contractuels. Un IGE, qui avait vocation à lancer la démarche pour l'A2U, était ainsi rattaché à la DPL, et dans le cadre du COMP, un IGE chargé de la mobilité durable est affecté à la DRH. Pour le même domaine, les affectations des personnels se situaient dans deux services différents. Par nature, les questions liées au DD&RSE sont très transversales : par exemple, un axe important concerne la formation des étudiants, cet axe ne relevant ni de la DPL ni de la DRH. C'est la raison pour laquelle l'idée retenue est de créer, à partir du 1er septembre, un service central de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale qui pourra plus facilement mener des activités transversales. Composé de deux agents, dont l'ingénieur en mobilité durable et une responsable du service, il sera hiérarchiquement rattaché au directeur général des services et placé sous l'autorité fonctionnelle de deux vice-présidents, à savoir le vice-président en charge de la transition écologique et solidaire et la vice-présidente déléguée en charge de l'égalité femmes-hommes. Parmi les missions attribuées à ce service figure en effet le plan d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Olivier PETIT, vice-président, rappelle que la création du service fait partie des actions prévues par le schéma directeur DD&RSE. Le recrutement de la responsable de service s'est déroulé au printemps. Elle sera chargée notamment de collecter et coordonner les éléments qui permettront à l'université de candidater pour le label DD&RSE. Pour obtenir le label, il faut que le comité de pairs qui viendra auditionner l'établissement estime qu'au moins 10 sur 18 variables stratégiques sont validées. À l'heure actuelle, entre 8 et 10 le sont, ce chiffre va encore évoluer. Il faut donc attendre encore un peu avant de demander la labélisation.

La création du service Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Plan de développement des compétences 2025/2026

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable du CSAE du 12 juin 2025.

Kelig LE GRAND, DRH, présente le 3ème plan de développement des compétences de l'université, valable pour l'année 2025-2026. Il est construit à partir des besoins exprimés par les services et composantes mais également à partir de l'analyse des entretiens de formation

des personnels BIATS. Ce plan a été présenté en commission de formation avant présentation en CSAE et, sur la partie santé-sécurité, en formation spécialisée.

Ce document rappelle les orientations ministérielles et notamment les 17 points prioritaires dont l'établissement essaie de se rapprocher. La dématérialisation des demandes de formation collective est en cours de réalisation : un logiciel spécifique a été acquis et devrait être déployé en octobre, une fois les informations nécessaires intégrées. Outre le gain de temps, cette dématérialisation permettra une meilleure visibilité statistique et une limitation du coût environnemental lié aux impressions « papier ».

À partir de la rentrée prochaine, un module « cadre juridique de l'intelligence artificielle » émanant du DU relatif à l'intelligence artificielle sera proposé aux personnels. L'ensemble des formations collectives sont regroupées au sein de dix grands domaines :

- apprentissage des langues ;
- accompagnement des parcours professionnels (préparation aux concours, rédaction, rapports d'activité, ...) ;
- informatique, bureautique et technologie de l'information et de la communication ;
- innovation pédagogique (porté par le CETIP) ;
- management et accompagnement scientifique (parcours managérial, accompagnement au montage de projets, accompagnement des doctorants) ;
- efficacité professionnelle et organisationnelle (gestion du temps, formation à la prise de notes et à la rédaction des comptes rendus) ;
- métiers des bibliothèques en lien avec MediaLille ;
- personnalisation et développement des compétences métiers (formations aux logiciels utilisés, ou formations plus thématiques comme la passation et l'exécution des marchés publics...) ;
- responsabilité sociétale de l'université (formations sur le handicap, sur les VSS, sur les luttes contre les conduites addictives, la reconnaissance des LGBT, phobies au travail...) ;
- santé-sécurité (formations obligatoires de recyclage mais aussi formations d'accompagnement des personnels utilisant des produits chimiques, formations SST).

Ce plan de développement des compétences comprend également une description de l'ensemble des dispositifs existants pour accompagner les personnels, enseignants ou BIATS, dans le cadre de leur parcours professionnel. La DRH et le bureau de développement des compétences sont à disposition des agents pour répondre aux besoins et étudier toutes les demandes y compris les demandes individuelles.

Cécile MACHUT demande s'il est possible de connaître le calendrier des réunions de la commission « formations » afin que les personnels puissent anticiper leurs demandes, et que les directeurs de composantes puissent prévoir les financements.

Kelig LE GRAND confirme que cette information sera communiquée, dans la mesure du possible, dès qu'elle sera connue. Il est également envisagé de définir une fréquence de réunion, et mieux communiquer les dates, afin que les agents puissent disposer d'une certaine visibilité.

Le plan de développement des compétences 2025/2026, tel que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Modifications des modalités de composition et de fonctionnement des commissions de recrutement des enseignants du 2nd degré

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 juin 2025.

Kelig LE GRAND, DRH, présente les modifications qui sont proposées dans le document relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission d'affectation des enseignants du second degré. La première concerne la désignation des membres par la présidente : désormais les directrices et directeurs de composantes proposeront, dans le respect des règles de composition qui restent identiques, les noms des membres et cette proposition sera soumise à la validation de la présidente. La deuxième modification concerne les modalités d'audition des candidats : elle formalise le recours possible à la visioconférence lorsque les membres de la commission sont empêchés en cas de force majeure mais aussi à la demande des candidats.

Les modifications des modalités de composition et de fonctionnement des commissions de recrutement des enseignants du 2nd degré, telles que figurant sur le document communiqué aux membres, sont approuvées à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Agrément de l'université d'Artois pour le recrutement de services civiques

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 juin 2025.

Kelig LE GRAND, DRH, rappelle que l'université recrute des volontaires en service civique régis par les dispositions relatives au service national. Ce dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, porté à 30 ans en cas de handicap, pour des missions d'engagement de 6 à 12 mois. Ces missions font l'objet du versement d'une indemnité par l'État, ce qui nécessite que l'établissement dispose d'un agrément pour pouvoir recruter des volontaires en service civique. L'agrément est valable pour 3 ans, il s'agit ici de demander le renouvellement pour 2025, 2026 et 2027 afin de recruter 6 jeunes pour des contrats d'engagement de 8 mois, 4 au titre de l'éducation pour tous et 2 au titre de la solidarité. Ces 6 jeunes seront recrutés par l'UFR EGASS, Cap avenir et la direction de la vie étudiante.

L'agrément fait l'objet d'une validation par les services de l'État : un audit a été effectué sur l'agrément en cours, un avis favorable a été donné moyennant quelques ajustements. Les services de l'État se sont montrés satisfaits de la manière dont nos volontaires en service civique étaient accueillis et assuraient leur mission au sein de l'université d'Artois. En contrepartie, l'université d'Artois bénéficie, dans les services où ils sont accueillis, du regard neuf, de la capacité d'innovation et du dynamisme de ces jeunes volontaires.

La demande d'agrément pour le recrutement de services civiques, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RECHERCHE

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER IDEAL – programmation BioEcoAgro

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente ce projet qui porte sur les enjeux liés à la mer et au littoral.

La demande de subvention pour l'université d'Artois s'élève à 122 000 euros, principalement pour l'achat d'un spectromètre Fluo 3D.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER IDEAL - programmation BioEcoAgro, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER BioHautsEcodeFrance – programmation 2025 – laboratoire BioEcoAgro

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente ce projet qui porte sur les bioressources végétales et microbiennes. La demande de subvention est de 113 540 euros, principalement pour de l'équipement et l'achat d'un spectromètre imageur de type RAMAN.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER BioHautsEcodeFrance - programmation 2025 – laboratoire BioEcoAgro, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – programmation 2025 – laboratoire LSEE

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente ce projet d'excellence en génie électrique. La demande de subvention est de 150 000 euros, principalement pour de l'équipement et la conception d'un prototype dans le cadre du projet Maxigo.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 - programmation 2025 – laboratoire LSEE, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER ECRIN – programmation 2025 – laboratoire UCCS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente ce projet de recherche innovante autour du climat. La demande de subvention est de 151 471 euros, principalement pour l'achat d'une plateforme de test catalytique hétérogène ou homogène, sous flux et pression.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER ECRIN - programmation 2025 – laboratoire UCCS, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER CORNELIA – programmation 2025 – laboratoires CRIL et LGI2A

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente ce projet de co-construction et responsabilité durable d'une intelligence artificielle. La demande de subvention est de 200 000 euros, principalement pour financer des dépenses de personnel.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER CORNELIA- programmation 2025 – laboratoires CRIL ET LIGIA, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris – soutien aux manifestations scientifiques – « Journées interdisciplinaires du GIS Humanités et sciences de la mer » prévues du 17 au 19 mai 2026 – laboratoire CREHS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente ce projet d'organisation d'une journée interdisciplinaire qui se tiendra au printemps 2026. La demande de subvention est de 2 999 euros.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris – soutien aux manifestations scientifiques – « Journées interdisciplinaires du GIS Humanités et sciences de la mer » prévues du 17 au 19 mai 2026 – laboratoire CREHS, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris – soutien aux manifestations scientifiques – « faire profession d'historien-ne du sport : entre conformité(s) nécessaire(s) revendiquée(s) ? (1975-2025) » prévue le 15 janvier 2026 – laboratoire CREHS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente ce projet d'organisation d'une journée d'études des historiens du sport autour des pratiques d'archivage. La demande de subvention s'élève à 1 650 euros.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris – soutien aux manifestations scientifiques – « faire profession d'historien-ne du sport : entre conformité(s) nécessaire(s) revendiquée(s) ? (1975-2025) » prévue le 15 janvier 2026 – laboratoire CREHS, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de collaboration avec la Mairie de Béthune – laboratoire UREPSSS équipe SHERPAS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 juin 2025.

Bertrand MAZURE, vice-président, présente cette convention de collaboration dans le cadre des cités éducatives avec la ville de Béthune. Le montant de la convention est de 135 720 euros, principalement destinés à financer des dépenses de personnel. Un ingénieur de recherche sera recruté durant 28 mois pour mener des études sociologiques sur le terrain.

La convention de collaboration avec la Mairie de Béthune – laboratoire UREPSSS – équipe SHERPAS, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

Double diplôme de master informatique entre la Faculté des Sciences Jean Perrin et l'université de Calabre en Italie (renouvellement)

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 juin 2025.

Ahmed EL KALADI, vice-président, précise qu'il s'agit du renouvellement d'une convention qui lie l'université d'Artois à l'université de Calabre, pour la délivrance d'un double diplôme de master en informatique.

La convention de double-diplôme de master informatique entre la Faculté des Sciences Jean Perrin et l'université de Calabre en Italie (renouvellement), communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Avenant n°2 de prolongation au double diplôme de licence LEA (UFR Langues) avec l'Académie d'Etudes Economiques (ASE) de Bucarest

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 juin 2025.

Ahmed EL KALADI, vice-président, précise qu'il s'agit d'un avenant à une convention existante. En effet la durée normale d'une convention est de 5 ans, renouvelable en cas d'accord. Il arrive que les modalités des conventions changent, c'est le cas en l'espèce : le ministère roumain souhaite revoir le modèle des conventions internationales, ce qui va nécessiter un peu de temps. Aussi, il est proposé de prolonger d'un an la convention existante avec l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest, qui vise la délivrance d'un double diplôme de licence langues étrangères appliquées, afin de ne pas freiner la mobilité des étudiants, et ce dans l'attente de la rédaction de la nouvelle convention.

L'avenant n°2 de prolongation à la convention de double-diplôme de licence LEA (UFR Langues) avec l'Académie d'Etudes Economiques (ASE) de Bucarest, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Double diplôme de master Langues et Management International entre l'UFR Langues Etrangères et l'ISCAP Porto au Portugal (renouvellement)

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 juin 2025.

Ahmed EL KALADI, vice-président, précise qu'il s'agit du renouvellement d'une convention qui lie l'université d'Artois à l'ISCAP de Porto, pour la délivrance d'un double diplôme de master en langues étrangères appliquées.

La convention de double-diplôme de master Langues et Management International entre l'UFR Langues Etrangères et l'ISCAP Porto au Portugal (renouvellement), telle que communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Avenant de prolongation au double diplôme de Master Logistique (Faculté des Sciences Appliquées) avec l'Université Polytechnique de Timisoara pour 2025/2026

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 juin 2025.

Ahmed EL KALADI, vice-président, précise qu'il s'agit d'un avenant à une convention existante, toujours avec la Roumanie mais cette fois ci avec l'université polytechnique de Timisoara afin de prolonger d'un an la convention existante, qui vise la délivrance d'un double diplôme de master logistique.

L'avenant de prolongation au double diplôme de master logistique (Faculté des Sciences Appliquées) avec l'université polytechnique de Timisoara pour 2025/2026, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de subvention pour le programme Erasmus+ n°2025-1-FR01-KA131-HED-000314454

Ahmed EL KALADI, vice-président, présente la convention de subvention annuelle versée par l'Union Européenne au titre du programme Erasmus +. Le montant de la subvention est de 400 000 euros pour 26 mois. La subvention est destinée à favoriser la mobilité des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

La convention de subvention pour le programme Erasmus+ n°2025-1-FR01-KA131-HED-000314454, telle que communiquée aux membres du conseil, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de subvention FEDER-FSE+/FTJ 2021-2027 « sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant – Pérennisation du Hubhouse pour l'année 2025 »

Bertrand MAZURE, vice-président, explique qu'il s'agit de la convention de subvention versée par la Région Haut-de-France au titre du FEDER pour le fonctionnement du Hubhouse et le soutien à l'entrepreneuriat. Le montant de la subvention est de 87 000 euros pour un budget total du Hub House de 219 603 euros. Le Hubhouse va bientôt changer de nom, et s'appeler « Pépites Hauts-de-France Artois » le label « pépites » ayant été obtenu. Il précise que ce soutien à l'entrepreneuriat de nos étudiants s'inscrit également dans un écosystème organisé autour de partenariats avec les incubateurs d'entreprises des différentes agglomérations, avec le cluster Senior, Vivalley, Louvre Lens Vallée ...

La convention de subvention FEDER-FSE+/FTJ 2021-2027 « sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant – Pérennisation du Hubhouse pour l'année 2025 », telle que communiquée aux membres du conseil, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Droits d'inscription et tarifs divers 2025-2026

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 juin 2025.

Anne-Laure HOJNATZKI, directrice des études, indique que seule la première page du document, portant sur les droits propres à l'université d'Artois, est soumise au vote. Ces tarifs, propres à l'établissement, sont identiques à ceux de l'an dernier.

Pour information figurent, en page deux, les droits d'inscription nationaux faisant l'objet d'un arrêté ministériel et qui subissent à nouveau cette année une augmentation en raison de leur indexation sur l'indice national des prix à la consommation.

Les droits d'inscription et tarifs divers 2025-2026, tels que communiqués aux membres du conseil, sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Tarification des formations continues et en alternance pour 2025/2026 et procédure d'exonération des frais de formation (vote)

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 juin 2025.

Jérôme LONGUEPEE, directeur FCU, explique que les tarifs sont légèrement modifiés. D'une part, s'agissant du diplôme universitaire « éthique de l'IA », le tarif est augmenté pour tenir compte d'une demande assez forte. D'autre part, les tarifs VAE ont changé et incluent désormais une tarification de l'étape de recevabilité. Enfin, un dispositif d'exonération, notamment à destination des demandeurs d'emploi, permet d'atténuer le désengagement massif de la Région du financement du retour en formation des demandeurs d'emploi.

La tarification des formations continues et en alternance pour 2025/2026 et la procédure d'exonération des frais de formation (vote), telles que communiquées aux membres du conseil, sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Tarification des activités de l'Institut Confucius pour l'année 2025/2026

Bertrand MAZURE, vice-président, présente la grille tarifaire des activités culturelles (langue, calligraphie, cithare qin, taiji...), proposées par l'Institut Confucius. Les tarifs sont identiques à ceux de l'an dernier.

La tarification des activités de l'Institut Confucius pour l'année 2025/2026, telle que communiquée aux membres du conseil, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Bonus Qualité Enseignement en Réseau – projets 2025/2026

Pascal DEPREZ, vice-président, présente l'appel à projets BQeR 2025 (bonus qualité enseignement en réseau), qui complète les appels à projets BQE propres à chacune des trois universités de l'A2U. Il était doté d'un montant de 60 000 euros, chacune des trois universités de l'A2U ayant contribué à hauteur de 20 000 euros. Il portait sur les thématiques de l'innovation pédagogique et de la réussite étudiante, et visait essentiellement à soutenir la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques innovants et à valoriser les initiatives des enseignants et enseignants-chercheurs s'engageant dans une évolution de leur pratique pédagogique, en collaboration avec des collègues de l'une des deux autres universités de l'A2U. Sept projets ont été proposés, la commission BQeR s'est réunie le 23 juin afin d'évaluer ces sept projets au regard d'une grille de douze critères, notamment celui de l'adéquation entre le budget sollicité et le projet. Des échanges ont eu lieu avec les porteurs de projets.

Le projet numéro 3 est ajourné dans l'attente d'un nouveau porteur, la collègue pressentie n'ayant pas obtenu l'éméritat. Le projet numéro 5, portant sur un générateur d'exercices destiné à démocratiser l'usage de l'outil pédagogique, est également ajourné afin de permettre sa finalisation en lien avec les VP « numériques » des trois établissements.

Le bonus Qualité Enseignement en Réseau – projets 2025/2026, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Liste conventions 1er semestre 2025

La liste des conventions du 1^{er} semestre de l'année 2025 signées par madame la présidente par délégation du conseil d'administration est communiquée aux membres du conseil à titre d'information.

La séance est levée à 11 heures.